

Mémoire du Forum des jeunes de la fonction publique québécoise sur le projet de loi numéro 41: Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois

Le Forum des jeunes de la fonction publique québécoise (ci-après nommé, le Forum) est un organisme sans but lucratif qui œuvre activement à l'intégration et au développement des jeunes employés de la fonction publique, tout en favorisant leur participation à l'évolution de l'État. Il regroupe à ce jour près de 3 850 employés de l'administration publique âgés de 35 ans et moins.

Au cours des années 2011 et 2012, le Forum a organisé une grande consultation auprès de ses membres portant sur le pouvoir d'attraction de la fonction publique, la dotation des emplois et la rétention du personnel. Un total de 1 207 jeunes ont répondu au sondage administré par Internet à l'automne 2011, soit plus de 40 % des membres du Forum à cette époque. Le présent mémoire s'appuie donc sur les résultats de cette consultation et sur le rapport de consultation publiée par le Forum en mars 2012.

Remplacement des termes "concours" et "liste de déclaration d'aptitudes" par les termes "processus de qualification" et "banques de personnes qualifiées"

Bien que les termes utilisés dans le projet de loi puissent laisser présager une plus grande flexibilité sur le plan des règles de dotation, le projet ne précise pas en quoi ce changement de termes viendra modifier le processus de dotation dans son ensemble. De par les modifications amenées à l'article 99 de la nouvelle loi, il reviendra au président du Conseil du trésor d'établir et de mettre en œuvre les processus de qualification ainsi que leurs conditions d'admission.

À cet effet, nous croyons qu'il y a là une opportunité pour la fonction publique québécoise d'assouplir et de simplifier son processus de dotation afin de le rendre mieux adapté aux réalités du marché du travail, ce qui avait été recommandé par nos membres. Plus précisément, nous croyons que les possibilités suivantes devraient être étudiées par le Conseil du trésor:

- Tenir des concours d'embauche en continu;
- Donner le contrôle aux ministères et organismes pour les processus d'embauche (décentralisation);
- Offrir plus de rétroaction et d'information à la suite des concours par l'intermédiaire d'Internet;
- Remplacer le système de concours d'embauche par des bassins électroniques de candidatures avec conditions minimales.

Processus de qualification particulier pour les étudiants et stagiaires

Le Forum est en faveur de l'établissement d'un processus de qualification particulier pour les étudiants et stagiaires. Bien que les modalités de ce processus restent à définir, nous comprenons que la volonté du législateur est de faciliter l'embauche d'étudiants et de stagiaire une fois leurs contrats terminés. Cela ne peut que contribuer au pouvoir d'attraction de la fonction publique.

Stratégie quinquennale de gestion des ressources humaines

Le Forum appuie les changements à la Loi concernant l'obligation d'élaborer une stratégie quinquennale de gestion des ressources humaines. L'obligation de définir une stratégie de gestion des ressources humaines amènera nécessairement l'organisation à réfléchir sur ses pratiques actuelles et à poser des gestes concrets pour moderniser celles-ci.

De par sa mission de contribuer à l'intégration, la formation et la participation des jeunes de la fonction publique québécoise, il serait pertinent que le Forum des jeunes soit mis à contribution dans l'élaboration de cette stratégie. Dans un contexte où le bassin de main-d'œuvre âgée de 35 ans et moins au sein de la fonction publique est grandissant, la perception des jeunes face aux pratiques actuelles en gestion des ressources humaines devra forcément être prise en compte.

Conclusion

Le Forum des jeunes est favorable aux changements que le gouvernement souhaite apporter à la Loi sur la fonction publique. Toutefois, de par sa responsabilité d'établir et de définir les processus de qualification et les règles entourant les banques de candidatures, ce sont les actions du Conseil du trésor qui détermineront au final si ce changement d'appellation se traduira par une simplification significative des processus de dotation.

À titre d'organisme voué à l'intégration, la formation et la participation des 35 ans et moins de la fonction publique québécoise, le Forum espère que la voix de ses membres sera considérée dans la révision des processus et le développement de la stratégie quinquennale de gestion des ressources humaines.